Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260311-2026_DELIB_08-DE

C.C.A.S.
Rue de l'Eglise
56780 ILE AUX MOINES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six
Le 11 mars 2025 à 09h30
Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Paule BELLEGO

Nombre de membres : 9
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : Mme BELLEGO Marie-Paule, Mme COHEN Maryse, Mme LE ROUX Catherine, Mme ROBIN Michèle ; Mme PEDEZERT-RENAUX Laure, Mme GRANGER Monika, Mme DANIEL Mathilde, Mme LE MASNE Christine.
Absent : Mr LE BÉRIGOT Philippe

08- CCAS & EHPAD Autorisation de signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 56.

➲ **La *Vice-Présidente* informe l'assemblée :**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

➲ **La *Vice-Présidente* informe l'assemblée :**

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**
DECIDE :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

D'autoriser Le Président à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2026

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme
Fait à l'Ile aux Moines,
Le 11/03/2026
La Vice-Présidente, Marie-Paule BELLEGO

Centre communal d'action sociale * Ile aux Moines